

Le suivi des emplois et des rémunérations dans la fonction publique

Le système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP)

Nicole Roth
INSEE
Département emploi et revenus d'activité



Plan de l'intervention

1- Le cadre général

- SIERA (système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité)
- enquête emploi en continu (EEC) et autres enquêtes

2- L'évolution du système d'information sur la fonction publique : SIASP (système d'information sur les agents des services publics)

3- Perspectives

1- Le cadre général (1/3)

Le SI sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA) repose sur la mobilisation des sources administratives que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public

« faible » coût

allègement de la charge

exhaustives sur leur champ (déclinaison au niveau territorial)

besoins conjoncturels et structurels

suivi longitudinal (données individuelles)

limite : qualité pas assurée sur les variables qui ne sont pas utiles en gestion

Données non disponibles dans SIERA : à partir des enquêtes auprès des ménages (EEC, autres) ou des entreprises (Ecmoss)

variables non disponibles dans les sources administratives : ex :
formation, conditions de travail, coûts de la main d'oeuvre

enquêtes : dimension ménage et pas seulement individu

limite : erreurs de sondage et de déclaration

1- Le cadre général : cible du SIERA (2/3)

- Viser l'exhaustivité de champ pour les estimations d'emploi (séries d'emploi au niveau département x secteur d'activité)
 - Emploi salarié en trimestriel : pour l'instant uniquement le champ SMNA
 - Emploi total en annuel
- Données structurelles : unifier les concepts de façon à permettre une mesure homogène et des comparaisons entre secteurs
 - Décompte de l'emploi
 - Salaire en EQTP
 - Revenu salarial
- Dimension nationale et territoriale (département, zone d'emploi,...)
- Dimension longitudinale (analyse des carrières salariales)
- Garder des applications sectorielles spécialisées pour les besoins plus spécifiques : **suivi de l'emploi public (SIASP)**, des non-salariés, des salariés des particuliers employeurs...

1- Le cadre général : sources sur emploi, salaires et coût du travail (3/3)

	Emploi et revenus des salariés				Non-salariés	
	SMNA	Régime agricole	Fonction publique	Particuliers employeurs	Non agricole	Régime agricole
Trimestriel	EPURE (Acoss)	MSA	Fichiers de paye Etat	PE (Cnav)		
			EPURE			
Annuel	DADS grand format				Base NS (Acoss + MSA)	
	DADS	MSA	SIASP	PE		
Pluriannuel	Ecmo ou ESS		Ecmo ou ESS			

2- L'évolution du SI sur la fonction publique : la situation avant SIASP (1/8)

Des sources statistiques hétérogènes...

- Dans la FPE : fichier général de l'État (« D.Quarré »)
- Dans la FPT : enquêtes Colter (Insee) et bilans sociaux (DGCL-CNFPT)
- Dans la FPH : enquêtes SAE (DREES) et enquêtes auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées et autres (Drees, DGOS)
- Depuis 1993, utilisation des DADS pour les rémunérations dans la FPT et la FPH

... qui rendaient complexes

- Les comparaisons entre les trois versants de la fonction publique et entre le privé et le public
- Le décompte des emplois : possibilité de doubles comptes
- Le suivi des mobilités
- Les exploitations détaillées (croisement de variables)

2- L'évolution du SI sur la fonction publique : les objectifs de SIASP (2/8)

Evolution / situation antérieure :

- Délimitation du périmètre de la FP et des 3 versants de la FP
- Harmonisation du concept d'emploi (entre 3 FP et avec secteur privé)
- Harmonisation du concept de salaires
 - Salaires en EQTP
 - Revenu salarial
- Trajectoires individuelles complètes (salariat)

2- L'évolution du SI sur la fonction publique : les frontières entre les 3 FP dans SIASP (3/8)

Délimitation précise des frontières de la FP et entre les 3 versants de la FP à partir de la catégorie juridique : les employeurs des 3 FP = ceux dont la CJ commence par 7 « personne morale et organisme soumis au droit administratif »

- **FPE : 71,7331 (EPLE), 7382,7383,7384,7385,7389,7490**
- **FPT : 72, 73 (sauf 7331, 7364, 7365, 7366,7382,7384,7385)**
- **FPH : 7364,7365,7366,7389**
- **Des exceptions : la CJ 7389 ne permet pas de savoir à quel versant de la FP appartient l'employeur public → SIRET**

Voir « Décompte des emplois et mesure des évolutions de salaires dans les trois versants de la fonction publique - Compléments méthodologiques suite à l'introduction du nouveau système d'information SIASP (Insee) », nov. 2011

2- L'évolution du SI sur la fonction publique : la délimitation du champ FP (4/8)

			Administrations publiques ou services non marchands			Hors administrations publiques - Services marchands		
			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			Statut de recrutement de droit commun de l'agent		
Ligne	Statut juridique de l'employeur		Colonne					
	Intitulé	Code Sirene de la catégorie juridique	1	2	3	4	5	6
			Droit public	Droit public particulier	Droit privé	Droit public	Droit privé à statut	Droit privé
1	Administration de l'État	71 hors 7111 et 7112	Ministères					
		7111	Autorités constitutionnelles					
		7112	Autorités administratives indépendantes					
2	Collectivités territoriales	72	Régions, départements, communes					
3	Établissements publics administratifs	73	ÉPA nationaux : ANPE, Crous, CNRS, INRA, Inserm, France Agrimer (1) etc., EPLE, ÉPA des collectivités territoriales, hôpitaux publics, étab. médico-sociaux	Organismes consulaires (CCI), Associations syndicales autorisées, Associations foncières urbaines ou de remembrement	Caisses nationales du régime général de Sécurité sociale (Cnamts, Acoass, etc)	OPH, Caisses de crédit municip., Maisons de retraite publiques, Divers ÉPA locaux marchands, Institut jeunes aveugles/sourds, Hôp. Quinze-Vingts, Caisse des dépôts et consignations (1)		
4	Organismes publics administratifs	74		GIP non marchands, Groupements de coopération sanitaire, Agences dép. d'insertion	IGSA, Institut franco-allemand St Louis etc.	Cercles et foyers des armées		Cultes d'Alsace-Lorraine
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4			ADEME, BRGM, CEA, Charbon. de France, Cirad, CNES, Onera, INA, Institut français du pétrole, Opéra national de Paris, Réunion musées nationaux, Offices de tourisme, etc.	Office national des forêts	RATP, SNCF Banque de France	Étab. français du sang Grands ports maritimes UGAP, AFD OPAC/OPH ÉPIC locaux et régies
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)			Safer		La Poste EDF, GDF Aéroports de Paris	dont Air France, France Télécom France Télévision, DCNS, GIAT industries-Nexter, Imprimerie nationale
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9			Organismes de protection sociale Enseignement privé sous contrat Hôpitaux à but non lucratif Associations ODAC Associations ODAL			Mutuelles, comités d'entrep. organismes professionnels syndicats de propriétaires Associations et fondations non à financ. public maj.

2- L'évolution du SI sur la fonction publique : le concept d'emploi dans SIASP (5/8)

Objectif : compter les emplois qui contribuent à l'appareil productif

Délimitation des périodes et du poste de travail :

- Isoler les « **périodes inactives** », qui ne correspondent pas à de l'activité (rappels, congés de fin d'activité)
- Repérer les « **périodes annexes** » correspondant à des faibles rémunérations (vacations courtes)
- Cumuler toutes les périodes d'un même salarié au sein d'un établissement : **poste**
- Qualification du poste actif ou inactif, annexe ou non annexe en fonction des périodes qui le composent
- Pour le **décompte de l'emploi** on ne retient que les **postes actifs non annexes**
- Parmi les postes actifs non annexes :
 - « poste principal annuel » : le plus rémunérateur
 - « poste principal final » : le plus proche du 31 décembre de l'année

Dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique, le concept d'emploi public qui a été retenu correspond aux postes principaux finaux et non annexes, actifs au 31/12.

2- L'évolution du SI sur la fonction publique : un système en transition (6/8)

Une collaboration étroite entre Insee-DGAFF-DGCL-Drees dans le cadre d'un GT inter-administratif depuis 2011

- Délimitation du champ et concepts d'emploi des 3 versants FP (périmètre et concepts d'emploi)
- Courant 2011, expertise des effectifs : concept d'emploi identique à celui des Dads sur le champ privé
- Rétropolations (DGAFF)
- Courant 2012 : expertise des salaires : en EQTP, chaque poste étant retenu au prorata de sa quotité et de sa durée sur l'année
- En cours : statut (non-titulaires, assistantes maternelles, médecins,...), prise en compte des PU-PH, cohérence entre grade-statut-emploi-CS

SIASP validité 2009 → FPT et FPH dans rapport annuel 2010-2011

SIASP validité 2010 → 3 FP dans rapport annuel 2011-2012

2- L'évolution du SI sur la fonction publique : suivi des carrières salariales (7/8)

Panels :

**échantillon au 1/12ème : personnes nées en octobre
(les années paires uniquement jusqu'en 2001)**

- Panel DADS depuis 1976
- Panel FPE depuis 1978
- Panel tous salariés (depuis 1988)

2- L'évolution du SI sur la fonction publique : diffusion des données SIASP (8/8)

Fichiers « Postes », Panels

- mis à disposition des SSM (DGAFP, DGCL, Drees, Depp)
- accès chercheurs et autres administrations : demande auprès du Comité du secret et accès par le centre d'accès sécurisé à distance (CASD) :
 - Dads grand format
 - SIASP après finalisation des fichiers

Fichier « Etablissements »

- SSM
- FPT mis à disposition du CNFPT (remplacement de Colter) en 2012 (validités 2009 et 2010)

Produits de diffusion standard sur Insee.fr (en cours)

3- Perspectives

Estimations trimestrielles d'emploi : expertise en cours pour étendre le champ aux salariés du secteur public (+ agriculture + salariés des particuliers employeurs) : échéance mi 2013

Raccourcissement des délais de production SIASP et publications sur l'ensemble du champ FP

- 1ers résultats année N : fin N+1
- Analyses au niveau national sur effectifs et salaires des 3 versants de la FP (format Insee Première) : 1er trimestre N+2
- Rapport annuel FP
- Autres études (par zones d'emploi, etc.)

Prise en compte de la nouvelle norme N4DS :

- Données supplémentaires à partir de la validité 2011
- Mise en œuvre dans SIASP : validité 2013

Merci de votre attention !